

COMPARAISON FINANCIÈRE DU CANTON ET DES COMMUNES

Introduction

Le déficit à hauteur de 369.2 millions aux comptes 2024 de l'Etat de Vaud, et particulièrement le non-respect du petit équilibre pour 94 millions ont provoqué l'enclenchement du frein à l'endettement. En prévision du débat budgétaire à venir, il nous semble donc essentiel de comprendre non seulement la situation financière du Canton mais aussi celle des communes.

- a. **Alors que l'Etat de Vaud a pu diminuer en dix ans sa dette de 375 millions pour qu'elle atteigne 700 millions à fin 2023¹, la dette des communes a augmenté de 1.45 milliard au cours de cette période pour atteindre 6.75 milliards. En conséquence, la dette des communes est 9.6 fois plus élevée que celle de l'Etat de Vaud, bien que les revenus courants soient 1,66 fois moins importants.**
- b. **Les investissements nets de l'Etat de Vaud se sont élevés à 3.22 milliards en dix ans comparés à 5.89 milliards pour les communes.**
- c. **La marge d'autofinancement de l'Etat de Vaud cumulée sur dix ans s'est élevée à 6.77 milliards comparée à 5.11 milliards pour les communes. Alors qu'un peu moins de la moitié de la marge d'autofinancement de l'Etat a dû être utilisée pour les investissements nets, la marge d'autofinancement des communes n'a pas suffi à couvrir l'intégralité des investissements nets ce qui explique le recours à l'emprunt.**

Comparaisons des grands équilibres financiers

Les montants absolus de revenus, de marges, d'investissements et de dettes apportent des informations précieuses, notamment lorsqu'ils sont mis en perspective.

Le **revenu** cantonal était en 2023 **1,66 fois supérieur** à celui des communes.

Milliards CHF	Etat de Vaud	Communes
Revenus courants 2023	10.72	6.47

La **marge d'autofinancement** - ce qui reste après que les revenus courants ont couverts les dépenses courantes - permet de financer les investissements et de rembourser les dettes. La marge d'autofinancement cumulée de l'Etat sur dix ans était 1.33 fois plus élevée que celle des communes.

Milliards CHF	Etat de Vaud	Communes
Marge d'autofinancement cumulée 2014-2023	6.77	5.11

¹ Les chiffres 2024 pour les communes n'ont pas encore été consolidés par la direction des finances communales à l'heure d'écrire cette note, une mise à jour sera faite dès publication.

Les **investissements nets** ont été sensiblement plus bas pour l'Etat au cours de ces dix ans et moins de la moitié de sa marge d'autofinancement a été consacrée à ces investissements. Les investissements nets des communes ont été nettement plus élevés que ceux du canton et la marge d'autofinancement a été insuffisante pour les couvrir.

Milliards CHF	Etat de Vaud	Communes
Investissements nets 2014-2023	3.22	5.89

L'Etat de Vaud a ainsi pu diminuer en dix ans sa **dette** de 375 millions pour qu'elle atteigne 700 millions à fin 2023. La dette des communes a augmenté de 1.45 milliards au cours de cette période pour atteindre 6.75 milliards. Ceci ne tient pas compte de la dette des associations intercommunales pour lesquelles les communes sont garantes et qui s'élevait à 444 millions à fin 2023.

Milliards CHF	Etat de Vaud	Communes
Emprunt fin 2013	1.08	5.30
Emprunt fin 2023	0.70	6.75

A noter qu'à fin 2024, les emprunts de l'Etat de Vaud avaient pu être encore diminués (à 500 millions).

Puisque seule une partie de la marge disponible en dix ans a été utilisée par l'Etat pour des investissements ou le remboursement d'emprunts, **les réserves et le capital** ont évolué favorablement au cours de cette période.

Milliards CHF	Etat de Vaud	Communes
Réserves, fonds et financements spéciaux fin 2013	0.41	2.11
Réserves, fonds et financements spéciaux fin 2023	1.84	2.52

Milliards CHF	Etat de Vaud	Communes
Capital et autre capital fin 2013	0.66	0.41
Capital et autre capital fin 2023	3.04	0.55

L'augmentation des réserves et du capital du Canton sur dix ans représente 3.81 milliards. Le résultat négatif 2024 a en fait écorné les réserves. Le total du capital et des diverses réserves s'élevait cependant toujours à fin 2024 à un montant de 4.52 milliards.

Parmi les réserves mentionnées, figurent les **préfinancements**. Il s'agit de moyens affectés à des projets futurs. Ils peuvent être soit destinés à de futurs investissements soit destinés à des charges futures. Dans ce second cas, la dépense correspondante diminuera le résultat opérationnel, ce qui pourrait même potentiellement déclencher le mécanisme de frein à l'endettement alors que les montants avaient déjà été mis de côté au cours d'années précédentes. A fin 2023, 1.25 milliard figurait en préfinancement, c'est-à-dire en montants mis de côté spécifiquement pour des dépenses futures prévues. En 2024, 57 millions ont été utilisés, ramenant le solde à 1,19 milliard. Parmi ces montants, 190 millions étaient alloués fin 2023 dans le cadre du futur rééquilibrage envers les communes de l'accord Canton-Communes. Après l'utilisation de 25 millions en 2024, le préfinancement correspondant à l'accord Canton-Communes s'élevait à 165 millions à fin 2024.

Le **montant net payé par les communes au canton** s'est élevé à 8.17 milliards sur dix ans (2014-2023). Il n'est pas possible de le rapporter aux revenus ou aux dépenses puisqu'il s'agit d'un montant net. Il représente une fois et demi la marge nette communale dégagée pendant ces années.

Indicateurs

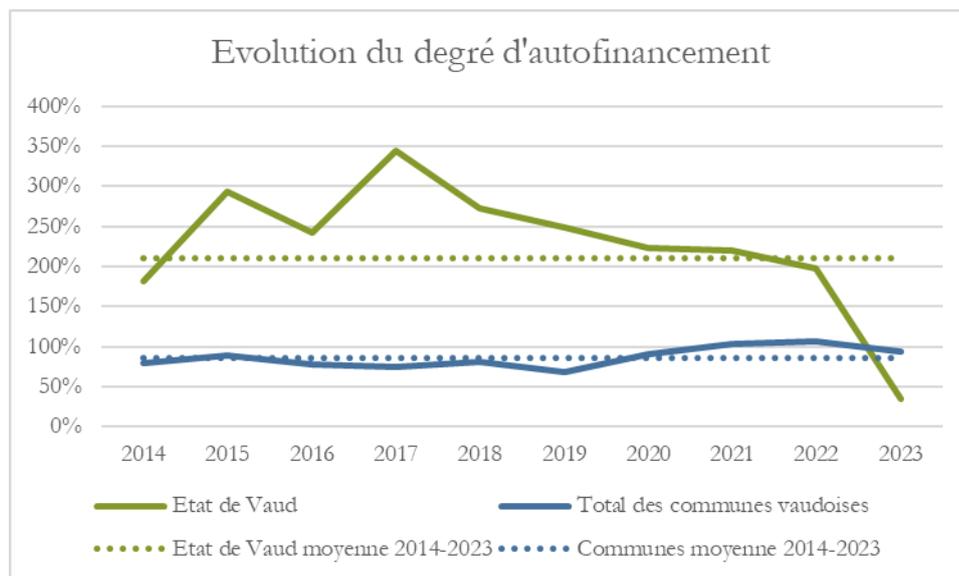
L'utilisation d'indicateurs permet de neutraliser la différence entre la base financière plus élevée du canton et celle des communes, garantissant ainsi une meilleure comparabilité.

Le **taux d'endettement brut** met en rapport la dette (ici l'emprunt) avec le revenu. Plus cet indicateur est bas, meilleure est la situation. Cet indicateur démontre dans ce cas un écart en défaveur des communes très marqué, ce qui s'explique par un niveau d'emprunt plus élevé et un moindre montant de revenus.

	Etat de Vaud	Communes
Taux d'endettement brut = Emprunts/revenus courants 2023	7%	104%

A noter que le taux d'endettement net serait plus pertinent à analyser puisqu'il tient compte de la fortune. Malheureusement, en l'absence de réévaluation du patrimoine immobilier aussi bien pour le canton que pour les communes, cet indicateur est ininterprétable et n'est donc pas présenté ici.

Le **degré d'autofinancement** indique si la marge est suffisante pour couvrir les investissements nets. Le graphe ci-dessous montre son évolution pour l'Etat et les communes respectivement entre 2014 et 2023. La nette diminution de la marge du canton en 2023 puis son montant négatif en 2024 ont évidemment un impact très négatif. Cependant, alors que le degré d'autofinancement de 2014 à 2023 s'est élevé à **210%** pour le canton, montrant que celui-ci aurait pu couvrir le double des investissements nets effectués, celui des communes était de **87%**, présentant une insuffisance de couverture.



Conclusion

L'analyse des finances publiques vaudoises met en lumière une évolution contrastée entre la situation de l'État de Vaud et celle des communes au cours de la dernière décennie. Alors que le Canton a réussi à réduire sa dette et à renforcer ses réserves, les communes ont vu leur situation financière se péjorer montrant une croissance de l'endettement en raison d'investissements plus élevés et d'une marge d'autofinancement insuffisante.

Alors que l'augmentation des dépenses communales actuelle augure d'une période potentiellement difficile et que de nombreuses communes devront procéder à des investissements importants (scolaire, pré et para, eaux, épuration, adaptation au changement climatique, etc.), celles-ci n'ont pas de marge de manœuvre pour aider le canton qui quant à lui bénéficie d'importantes réserves.

En conclusion, alors que les accords de 2020 et 2022 n'ont pas encore déployés tous les mécanismes d'un rééquilibrage plus que nécessaire, il semble pour le moins inopportun et particulièrement incohérent de prélever des ressources dans les rentrées communales pour équilibrer le budget du Canton de Vaud.

Aussi en raison des déséquilibres qui persistent durablement entre la situation financière du Canton et des communes, l'UCV s'opposera à toute mesure impactant négativement les finances des communes vaudoises dans le cadre du budget 2026.

Contact : Eloi Fellay, Directeur UCV, eloi.fellay@ucv.ch , 021 557 81 32